

### **MANIFESTATIONS & EVENEMENTIELS SPORTIFS**

#### Bénéficiaires:

Clubs ou associations sportives affiliées à une fédération sportive agréée par l'Etat
Les comités départementaux ou territoriaux avec siège en Haute-Loire (ou département limitrophe)
Les ligues sportives ou comités régionaux avec siège en Auvergne-Rhône-Alpes
Les structures associatives à finalité sportive basée en Haute Loire (ou département limitrophe)
Inéligibilité des structures commerciales organisatrices d'évènementiels sportifs

### Types de manifestations et évènementiels

Manifestations ou évènementiels sportifs dédiées aux "sports traditionnels" et aux "sports de nature"

Manifestations ou évènementiels sportifs présentant un caractère compétitif ou de loisirs de masse

Les galas, anniversaires d'associations et les rencontres régulières de sports collectifs (Coupe, Matchs de Championnat, ...) sont inéligibles

#### **Conditions d'intervention:**

Manifestations et évènementiels organisés en Haute Loire (en totalité ou en partie) ayant à minima une envergure régionale

Implication des collectivités de proximité, tant sur le plan logistique que financier

<u>Plafond</u>: une demande d'aide par an et par bénéficiaire (sauf club omnisport : affiliation multiple)

Affichage du partenariat avec le Département : requis sur l'ensemble des supports de communication mis en place (enceinte sportive, podium remise de prix, village partenaires, ...)

#### Modalités d'intervention :

Analyse transversale de la manifestation ou de l'évènementiel sportif suivant 4 domaines et une **grille de notation** 

- **Dimension sportive** : 7 points maximum (3 items : envergure de l'évènement, caractère fédéral ou pas, nombre d'engagés)
- **Dimension socio-éducative** : 4 points maximum (2 items : structure maître d'ouvrage, action d'animation ou de médiation)
- **Dimension socio-économique** : 4 points maximum (2 items : durée, saisonnalité)
- **Dimension développement durable** : 5 points maximum (3 items : démarche écoresponsable, territorialité, implication des collectivités de proximité)

### Une note théorique de 20 / 20 permet de mobiliser 6 000 €

Le versement de la subvention départementale intervient à l'issue de la manifestation.

Hôtel du Département

1, Place Monseigneur de Galard CS 20310 43009 LE PUY-EN-VELAY CEDEX tél. 04 71 07 43 43

hauteloire.fr

# Procédure:

Dépôt des demandes de subvention en début saison sportive. A défaut, en début d'année civile.

# **Contacts:**

Département de la Haute Loire Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires Direction déléguée Développement Durable et Sports

Tel: 04 71 07 43 45 - Courriel: developpement-durable@hauteloire.fr